

# L'association pour les coffres-forts numériques est officiellement créée

## *L'utilisateur est placé au cœur de ses missions*

Paris, le 16 juin 2011 – L'Association pour les coffres-fort numériques (A-CFN) a officiellement été créée le mardi 24 mai 2011 au cours de son assemblée générale constitutive. Elle regroupe les acteurs historiques du coffre-fort numérique représentant plus de 80 % des coffres actuellement en service chez les particuliers. Elle se donne 3 priorités plaçant l'utilisateur au cœur de ses missions :

### **Démocratiser l'usage du coffre-fort numérique**

La dématérialisation est de plus en plus présente au sein des entreprises et dans le quotidien des particuliers. Cela dit, les particuliers ont besoin d'être rassurés et accompagnés dans leur démarche de conservation sécurisée en ligne. L'association compte expliquer le coffre-fort numérique et donner des conseils, notamment à travers son site [www.a-cfn.org](http://www.a-cfn.org), afin de faciliter le passage au bulletin de paie électronique ou bien encore à la facture électronique.

« *Nous souhaitons devenir l'interlocuteur de référence sur ces problématiques non pas au niveau technique mais bien au niveau de l'usage*, explique Anne-Béatrice Sonnier, co-présidente de l'A-CFN ».

### **Assurer la sécurité et la confidentialité des données privées**

Les réponses apportées en matière de sécurité et de confidentialité seront aujourd'hui les principaux accélérateurs à l'adoption d'un coffre-fort numérique. L'association va ainsi définir des critères à respecter garantissant à l'utilisateur la protection de ses données personnelles, des principes de sécurité et de sauvegarde des données mis en œuvre ou encore une qualité de service.

« *L'objectif est que chaque utilisateur puisse identifier un service qui correspond à ses attentes. Il ne va pas s'agir d'une charte technique ou d'une norme AFNOR mais véritablement d'une aide à la décision pour l'utilisateur final*, ajoute Rui Teixeira Guerra, co-président de l'A-CFN ».

### **Permettre l'interopérabilité des coffres-forts numériques**

Il s'agit de favoriser les démarches qui dans un futur proche permettront à l'utilisateur de choisir dans quel coffre ses documents (factures, bulletins de paie...) pourront être remis ou de changer de coffre-fort numérique sans pour autant perdre la valeur légale de ses documents mis en ligne. C'est un facteur essentiel de la croissance du marché.

Le conseil d'administration de l'A-CFN, association pour les coffres-forts numériques, est constitué de :

- Rui Teixeira Guerra (Efolia) co-Président et porte-parole,
- Anne Béatrice Sonnier (MyArchiveBox) co-Président et porte-parole,
- Emmanuel Cudry (Coffreo - ViaStorage), trésorier,
- Bertrand Dolbeau (HomeBubble), secrétaire général.
- Didier Louvet (Adminium),
- Eric Baudrillard (La Poste),
- Et Jonathan Benhamou (Novapost),

Les membres fondateurs sont Adminium, Coffreo (ViaStorage), E-coffre-fort (OFSAD), eFactures, eFolia, HomeBubble, MyArchiveBox, Novapost, Xambox (Xamance) et La Poste. Ils vont être rejoints par Le groupe Laser et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (au travers de son service [jedeclare.com](http://jedeclare.com))

[www.a-cfn.org](http://www.a-cfn.org)

### **Contact**

**Nicolas FAGET**, attaché de presse pour l'ACFN

06 47 99 98 25

[nicolas@nicolasfaget.com](mailto:nicolas@nicolasfaget.com)